

SCP GENSOLLEN-CROSSE
HUISSIERS DE JUSTICE
81 rue Sainte
BP 405

13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63

☎ : 04 91 54 98 47

contact@justiciacte-marseille.com

Banque : BP MED

BIC : CCBPFRPPMAR

IBAN : FR76 1460 7000 2370 2163 3646
503

Membre d'une Association de Gestion Agréée
par l'Administration Fiscale.

Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté

SIRET 38750280900022

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 173 875 029 09

JUSTICIACTE MARSEILLE

Références à rappeler :

Dossier : 143006

Service : 2

Responsable : BF

/ 91092-0605

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

COPIE



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16

Emol. Art R444-3 C Com. 219.16

Emolument complémentaire 223.20

Transp. Art A.444-48. 7.67

Total H.T. 450.03

Total TVA 90.01

Total Euros TTC..... 540.04

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTIF

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN

Durée de référence : 60 minutes

SCP GENSOLLEN - CROSSE Huissiers de justice associés 81 rue Sainte 13007 MARSEILLE.

A la requête de

Maître VERRECCHIA Eric Mandataire Judiciaire, demeurant 47 Bis Boulevard Carnot Résidence La Nativité Bâtiment D 13100 AIX EN PROVENCE en sa qualité de liquidateur du patrimoine personnel de Monsieur [redacted] né le 21.05.1963 à AJACCIO (FRANCE), de nationalité FRANCAISE, demeurant 13014 avenue Corot Parc Corot - Bâtiment C5 14ème étage 13013 MARSEILLE, divorcé de [redacted] profession, née à Marseille le 15 juin 1967, suivant jugement de divorce à Marseille le 14 juin 2012 et avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts le 16 mars 1985

Ayant pour Avocat Maître Thomas D'JOURNO, Avocat Associé au sein de la SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES, Avocat au Barreau de Marseille, y demeurant 43/45 rue Breteuil 13006 MARSEILLE - Tel 04.91.37.33.96 - Fax 04.96.10.11.12

AGISSANT EN VERTU DE

D'un jugement rendu en date du 26 juin 2019 [R.G. 11-18-004578] par le Tribunal d'Instance de Marseille prononçant l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire de Monsieur [redacted]

D'un jugement rendu en date du 26 février 2020 [R.G. 11-18-004578] par le Tribunal Judiciaire de Marseille prononçant la liquidation du patrimoine personnel de Monsieur [redacted]

D'une requête présentée à Madame, Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de Marseille en date du 9 avril 2021 et d'une ordonnance rendue à sa suite par Madame Corinne GILIS, Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE en date du 13 avril 2021,

CERTIFIONS NOUS ETRE RENDU CE JOUR à 9h00 au 130 avenue Corot, Parc Corot, Bloc C à 13014 MARSEILLE accompagné de Monsieur Maxime NASRATY Diagnostiqueur.

Nous nous rendons au 14^{ème} étage, où nous sommes allés, préalablement prévenu de notre visite.

Il s'agit d'un immeuble élevé de plusieurs étages.

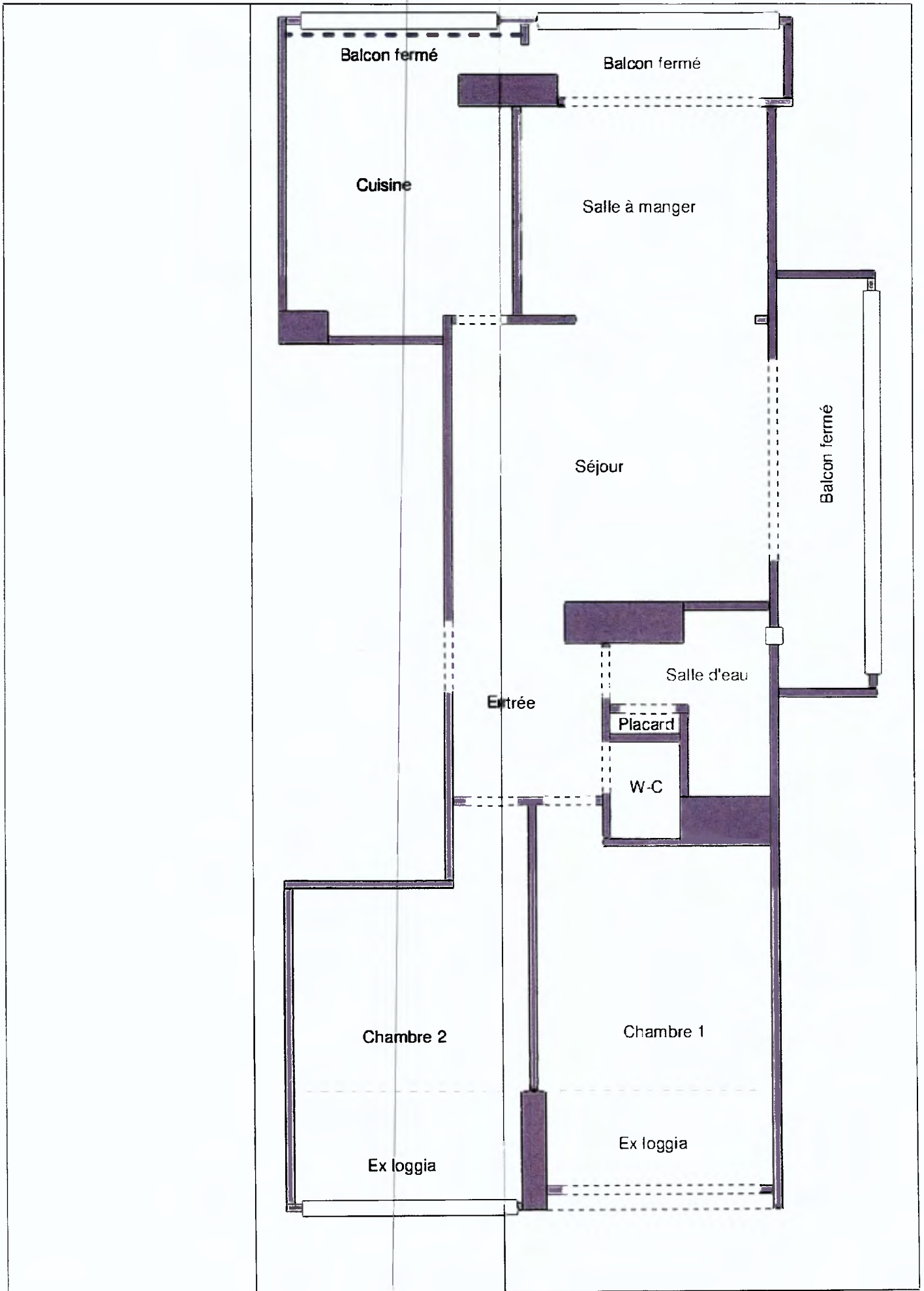


LOT N° 441 – APPARTEMENT DE TYPE F4

Monsieur
mission.

préalablement prévenu de notre visite nous laisse entrer et procéder à notre

Nous relevons que les lieux sont composés d'une entrée, un séjour, une salle à manger, une cuisine, deux chambres, une salle d'eau avec W.C. et placard, outre trois balcons fermés, selon la configuration apparaissant sur le schéma établi par Monsieur NASRATY et ci-dessous reproduit :



CHAMBRE 1

La pièce est éclairée par une fenêtre à trois battants coulissants, son sol est carrelé, ses murs et plafonds sont peints.



2



3

CHAMBRE 2

La pièce est éclairée par une baie vitrée à deux battants coulissants protégée à l'extérieur par un garde-corps en ferronnerie et des volets métalliques de type persiennes
Son sol est carrelé, ses murs recouverts de papier peint et son plafond est peint.
La pièce est équipée d'un convecteur électrique.



4.



5.

ENTREE

La porte palière est blindée avec serrure sécurisée trois points.



6



7.

TOILETTES

- La pièce est borgne. Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints. Elle est équipée d'un W.C avec chasse, cuvette, abattant et couvercle,

SALLE D'EAU

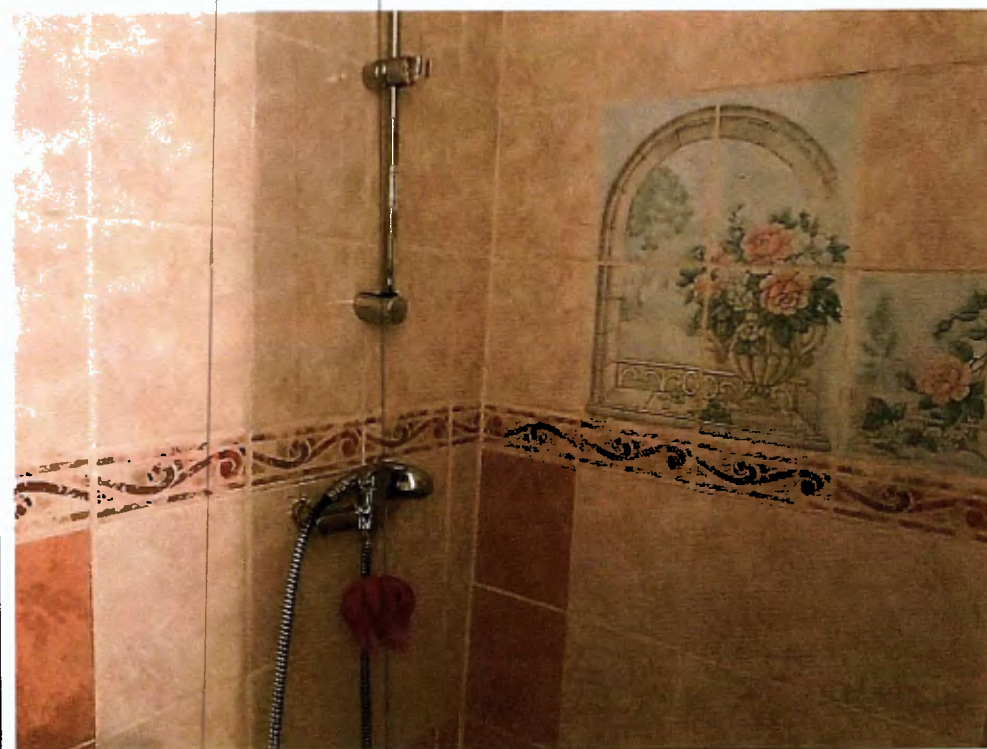
La pièce est borgne. Son sol est carrelé, ses murs sont carrelés jusqu'à hauteur d'homme au niveau de la douche et peints pour le surplus, son plafond est peint ;

La pièce est équipée

- D'une douche avec bac, douchette, flexible et robinet mitigeur,
- Un meuble bas à deux portes surmonté d'un lavabo avec robinet mitigeur,
- D'un convecteur électrique,
- D'un chauffe-eau
- D'un placard comprenant le tableau électrique et le compteur d'eau.



8.



9.

SEJOUR

La pièce est éclairée en second jour par une loggia latérale à laquelle on accède par une baie vitrée à double battant coulissants, protégée à l'extérieur par des volets métalliques de type persiennes. Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints. La pièce est équipée d'un convecteur électrique.



10.

SALLE A MANGER

La pièce, séparée du salon par une alcôve, est éclairée en second jour par une loggia vitrée à laquelle on accède par une baie vitrée à deux battants coulissants.

Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints.



11.



12

BALCON FERME LATERAL

On y accède depuis le salon. Il est éclairé par une fenêtre à deux battants encadrée de châssis fixes. Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints.



13.



14.

CUISINE

La pièce est éclairée par loggia avec châssis fixes et fenêtre à deux battants.
Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints.

Elle est équipée :

- De meubles hauts et bas, avec plan de travail et crédences assortis,
- D'un évier à bac unique avec égouttoir latéral surmonté d'un robinet mitigeur,
- D'un convecteur électrique.



15.



16.



17.

LOT N° 474 – CAVE

Au sous-sol en descendant de l'escalier, couloir de gauche, il s'agit de la première porte à gauche.

Son sol est en béton, ses murs en partie en béton et en brique, son plafond set en béton et sa porte en métal (sans peinture).

TRES IMPORTANT

Les lieux sont occupés par Monsieur _____ qui s'engage à les quitter lors de l'adjudication.

Le chauffage est électrique.

La copropriété est actuellement administrée par la SELARL AJASSOCIES, en vertu d'une ordonnance rendue par Madame la Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE en date du 11 août 2018 (Maîtres Franck MICHEL et Nicolas DESHAYES 376 avenue du Prado – Le Ribera – Immeuble E – 13008 MARSEILLE –Tel. : 04.91.79.12.29 – mail : marseille@ajassocies.fr).

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur NASRATY est annexé au présent. Il stipule une surface Loi Carrez de 52.36 m². Monsieur NASRATY adressera directement à Maître Thomas D'JOURNO ses diagnostics techniques.

De retour à l'Etude, nous avons clôturé définitivement nos opérations ce jour à 11h30.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de description, comprenant dix-sept clichés photographiques pris au moyen d'un appareil IPAD avec pour seules modifications éventuelles une réduction de format, les proportions étant conservées ainsi que l'apposition de notre sceau, pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Aurélie CROSSE.

